

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 13 (1989)

Artikel: Les plans cadastraux du XIX siècle : un travail de titan méconnu
Autor: Miserez, Jean-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES PLANS CADASTRAUX DU XIX^e SIÈCLE : UN TRAVAIL DE TITAN MÉCONNU

Aujourd'hui, faire appel au cadastre est devenu, pour le propriétaire ou pour les autorités communales et cantonales une opération presque courante. C'est ainsi que, dans le canton du Jura, ce ne sont pas moins de 350 mutations à la propriété et 600 immatriculations de bâtiments qui sont enregistrées chaque année. Quant aux demandes d'extraits de plans, on peut les estimer à près de 1500 par an.

Demain, la technologie, l'informatique en particulier, permettra d'accéder de manière encore plus souple et décentralisée à ces informations foncières qui, numérisées, pourront être consultées sous forme de plans ou de listes sur la plupart des écrans d'ordinateurs, dans les administrations ou les bureaux techniques, privés ou publics.

Hier, et là est le sujet de notre admiration, les moyens d'information foncière étaient déjà remarquablement développés.

Notre intention n'est pas de faire ici œuvre d'historien ou d'archiviste ; mais comme technicien du cadastre, nous souhaitons éveiller l'intérêt et l'attention sur une période captivante et, si possible, susciter des recherches plus poussées pour éclairer un chapitre un peu oublié de notre histoire.

Les bases historiques de la mensuration parcellaire

Au Moyen Age, la propriété foncière est essentiellement l'affaire de quelques seigneurs. Les frontières sont naturelles (crêtes de montagnes, rivières...) ou traditionnelles et ethniques (frontière des langues...) et n'ont donc pas besoin d'autre matérialisation que de quelques bornes monuments de prestige. Ou alors, les limites sont le fruit de guerres et de rapines et sont donc trop mouvantes et versatiles pour être figées par des bornes ou dans des plans.

Quant à la perception de l'impôt, basée sur une quote-part de la production agricole des serfs et autres manants, elle a besoin de balances plus que d'inventaires fonciers.

Mutatis mutandis, la situation restera à peu de chose près la même jusqu'à la Révolution française.

Une propriété foncière à inventorier

1789 fait tomber les droits fonciers des seigneurs et distribue le sol au peuple (les spécialistes me pardonneront ce raccourci audacieux !). L'Etat « populaire » et démocratique a davantage besoin de rentrées fiscales en espèces sonnantes et tré-

buchantes que de dîmes payées en blé ou en pommes. Il va donc prélever ses ressources sur la nouvelle fortune personnelle que constitue la propriété sous forme de taxes foncières. Il faudra donc établir des registres de propriétés, des cadastres comme les appelaient déjà les Romains.

Mais cet inventaire purement littéral montre bientôt ses limites. La nécessité de disposer d'une représentation graphique des propriétés afin de mieux estimer la valeur et la surface se fait sentir : c'est alors que les « cartes » ou plans cadastraux, ou encore plans parcellaires font leur apparition dans le Milanais dès 1718 puis en Savoie dès 1728.

Le Jura ne reste pas en arrière. Alors que notre région est française, l'arrêté du Gouvernement du 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803) va ordonner la mensuration du territoire. Tout cela se passe dans l'ambiance du nouveau droit foncier qui sera formalisé par le code Napoléon. Ici-même, dans le Jura, cette nouvelle tendance est animée par un technicien de première classe : le colonel Joseph-Antoine Buchwalder (1792-1883). Elève de Watt, bras droit du général Dufour, ce Delémontain s'est illustré dans les domaines de la cartographie, de la triangulation et du génie civil. Son nom figure sur de nombreux plans de la première génération des mensurations parcellaires.

Du cadastre fiscal au cadastre juridique

Le nouveau droit foncier engendre la nécessité de disposer d'instruments juridiques adéquats. Il ne s'agit plus seulement de garantir l'égalité et la justice fiscale, mais encore d'assurer la pérennité des droits du propriétaire, surtout quand il entre — et ce ne sera pas rare! — en conflit de voisinage. On démarque alors sur le terrain, par des bornes, les limites de la propriété, et on reporte ces limites convenues sur un plan. Le juge pourra alors en tout temps demander le rétablissement de l'état de propriété, quels qu'aient été les outrages apportés à l'abornement. Dans ces conditions, l'esquisse approximative n'offre plus la précision nécessaire. Il faudra avoir recours à des méthodes et à des instruments permettant d'établir un plan juste et fiable, malgré son échelle réduite.

Les instruments et les méthodes

L'arpenteur de l'époque dispose de méthodes qui paraissent rudimentaires en regard de la technologie moderne, mais dont l'efficacité et la précision font encore notre admiration actuellement.

La méthode orthogonale

La méthode consiste à mesurer, sur une base, les distances perpendiculaires (orthogonales) entre un point et cette base. On utilisera pour la mesure des distances la chaîne d'arpenteur (actuellement le ruban métrique ou la chevillère)

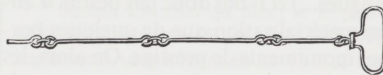


Fig. 1: Chaîne d'arpenteur

et pour les angles droits, on utilise l'équerre ou squadro, cylindre de bois ou de laiton fixé sur un pied permettant de le planter en terre; sa partie supérieure est entaillée de quatre fentes perpendiculaires qui servent à viser.

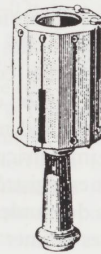


Fig. 2: Equerre d'arpenteur

L'ouvrage de Lodovico Perini, intitulé *Geometria Pratica* en donne les illustrations suivantes :

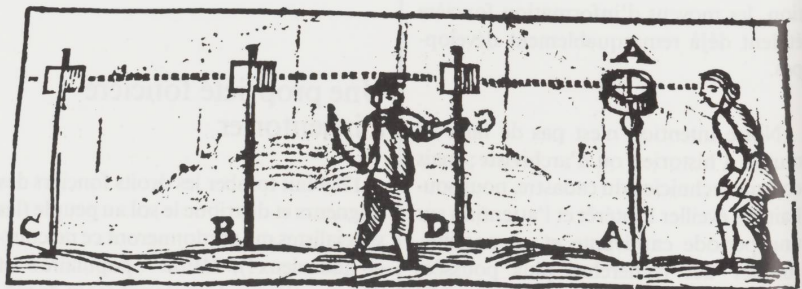


Fig. 3: Arpenteurs lors d'un levé orthogonal (1757).

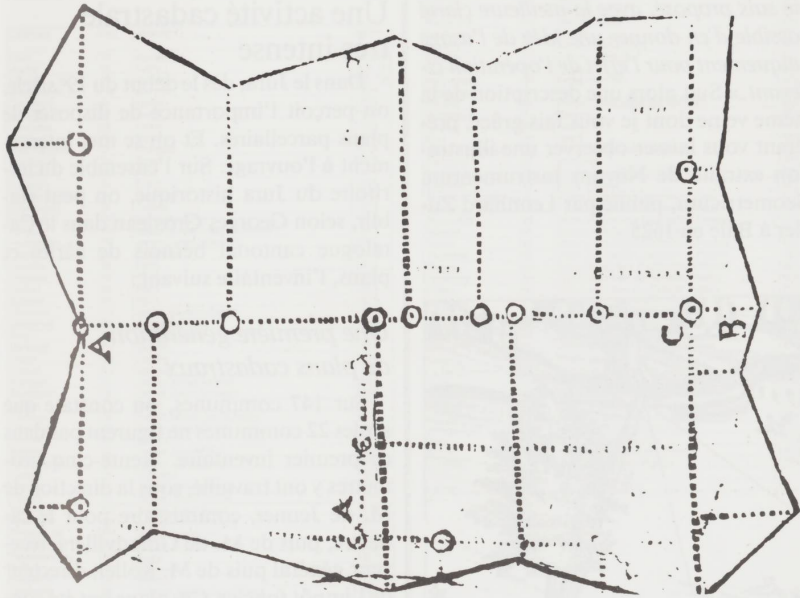


Fig. 4: Croquis d'un levé orthogonal (1757)

Cette méthode semble avoir été peu utilisée dans le Jura, si ce n'est dans la période de 1900 à 1915. Cela est sans doute dû aux dimensions du terrain ainsi qu'à la topographie et la couverture du sol jurassien qui rendent cette méthode peu rentable.

La planchette

Cette méthode utilise une table posée sur un trépied, sur laquelle se déplace un

visiteur (alidade) que l'on oriente en direction de l'objet à lever. On trace alors directement la direction au crayon sur le plan. Puis on déplace la planchette sur l'autre extrémité de la base et on vise à nouveau le point à lever. L'intersection des deux lignes donne alors la position, à l'échelle, du point à lever, sans avoir dû mesurer de distances. Cette méthode est donc particulièrement indiquée dans des terrains accidentés. Elle sera presque ex-

clusivement utilisée dans le Jura au 19^e siècle.

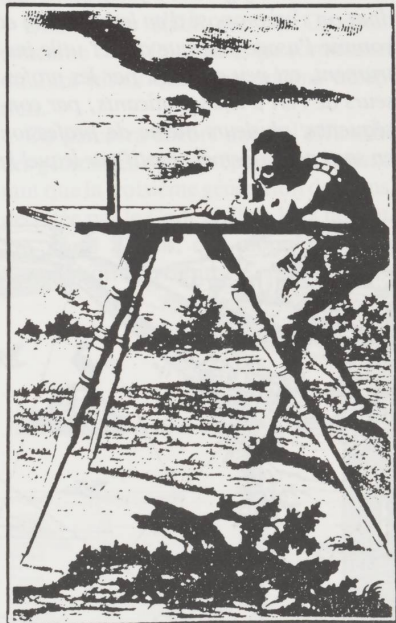


Fig. 5: Arpenteur procédant à un levé à la planchette.

Un auteur anonyme de l'époque a tenté de décrire ladite planchette: « C'est le commun sentiment des meilleurs géomètres, que l'usage de la planchette, quand il s'agit de lever plans d'une longue étendue, soit le meilleur et le plus exact moyen et l'utilité qu'on reçoit par ledit instru-

ment n'est point indifférent, puisqu'à proportion que le plan est formé, représenté la même figure et à juste du terrain dont on s'est proposé d'en lever le plan et comme l'usage pratique de cet utile instrument, est peu enseigné par les professeurs de l'art à leurs praticants; par conséquence, plusieurs même de profession en sont peu informés; motif par lequel je

me suis proposé, avec la meilleure clarté possible d'en donner une idée de l'usage uniquement pour l'effet de l'opération ci-devant.» Suit alors une description de la même veine dont je vous fais grâce, préférant vous laisser observer une illustration extraite de *Novum Instrumentum Geometricum*, publié par Leonhard Zuber à Bâle en 1625.

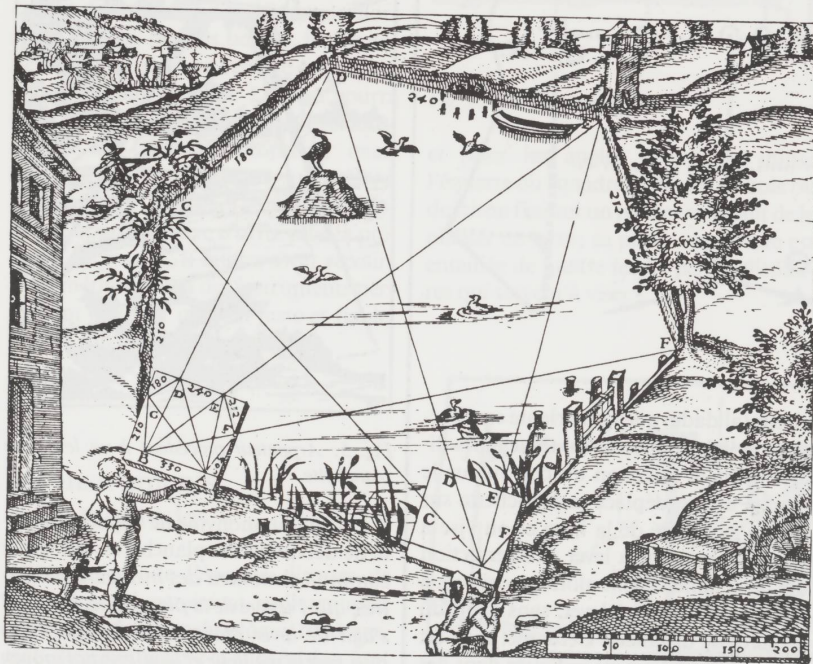


Fig. 6: Schéma d'un levé à la planchette, Zuber, 1625.

Une activité cadastrale très intense

Dans le Jura, dès le début du 19^e siècle, on perçoit l'importance de disposer de plans parcellaires. Et on se met intensément à l'ouvrage. Sur l'ensemble du territoire du Jura historique, on peut établir, selon Georges Grosjean dans le Catalogue cantonal bernois de cartes et plans, l'inventaire suivant :

Une première génération de plans cadastraux

Sur 147 communes, on constate que seules 22 communes ne figurent pas dans ce premier inventaire. Trente-cinq géomètres y ont travaillé, sous la direction de M. de Jenner, commissaire pour le cadastre, puis de M. de Grandvillers, receveur général puis de M. Koller, directeur de l'impôt foncier. Ces plans ont été contrôlés par les ingénieurs vérificateurs Junod, Fix et Buchwalder. On dénombre parmi les noms cités quatre géomètres qui se sont occupés de 10 à 19 communes et quatre autres qui se sont occupés de plus de 20 communes. Ces mensurations ont été commencées par les autorités françaises sur la base de l'arrêté du 27 vendémiaire an XII puis continuées par le gouvernement bernois. Les dates concernent la livraison ou l'approbation des plans ; néanmoins, on peut constater que tout s'est déroulé entre 1803 et 1836, soit en moins d'un tiers de siècle.

Commune
Court
Modier
Perrette
Chaux-de-F
Corgnon
Champoz
Loveresse
Contébert
Mont Trame
Fregécourt
Milécourt
Courvelay
Tramelan-D
Courchapot
Mortfaucon
Muraz
Peuchapatt
Châtelat
Concailles
Crâmines
Eschert
Grandvil
Chevrenoz
Courgenay
Fahy
Montenol
Ocourt
Rocourt
Bloccourt
Bourgnon
Corban
Couroux
Courstelle
Develier
Marvelier
Montsevelin
Pieigne
Vermes
Vicques
Bémont, le
Epaulliers
Genève, le
Montfayerg
Pommeras
St-Bras
Balprahon
Rubsviller
Schulte, le
Sornetan
Souboz
Vellerat
Bressaucou
Bux
Courchavo
Courtemak
Montignez
Pleupuse
Selute
Vendincou
Bassacourt
Ederwiler
Glovelier
Saulcy
Souce
Soyhaies
Undervelle
Breuleux, le
Enters, les
Goumois
Noirmont, le
Grillingen
Fluggenbo
Allé
Beurnevés
Boncourt
Charmolle
Corrol
Dampfreu
Darnost
Fontenais

Tableau 1 : Levés de la première génération

Commune	dist.	géomètre	année
Court	Mt	anonyme	066, 194
Mouzier	Mt	anonyme	066, 194
Perrafette	Mt	anonyme	066, 194
Chaux-des-Br, la	FM	anonyme	1804
Corgémont	Ct	Voisin	1805
Champoz	Mt	Voisin	1805
Loveresse	Mt	Voisin	1805
Cortébert	Ct	Voisin	1807
Mont Tramelan	Ct	Châtelain	1818
Fregécourt	Po	Frôté	1818
Milécourt	Po	Frôté	1818
Courtelay	Ct	Evard	1819
Tramelan-Dessus	Ct	Oppkofer	1819
Courchavon	Dt	Julierat	1819
Montfaucon	FM	Wermelle, Aubry	1819
Muriaux	FM	Jenner, Junod, Aubry, Wermelle	1819
Peuchapatte, le	FM	Jenner, Junod, Wermelle	1819
Châtelat	Mt	Oppkofer	1819
Corcelles	Mt	Fisch	1819
Clémènes	Mt	Fisch	1819
Eschert	Mt	Fisch	1819
Grandval	Mt	Fisch	1819
Chevèze	Po	Jenner, Gasman, Gainon	1819
Courgeny	Po	Schwartz, Frôté	1819
Falby	Po	Gasman, Gainon	1819
Montenol	Po	Girardin	1819
Ocourt	Po	Lapaire	1819
Rocourt	Po	Gasman	1819
Bolecourt	Dt	Jenner, Junod, Julierat	1820
Bourgnon	Dt	Jenner, Junod, Schwarz	1820
Corban	Dt	Pursh	1820
Courroux	Dt	Pallain, Jenner, Junod, Aubry	1820
Courtetelle	Dt	Jenner, Junod, Crotet	1820
Develler	Dt	Schärer	1820
Marceller	Dt	Jenner, Junod, Fisch	1820
Montsevelier	Dt	Jenner, Junod, Pursh	1820
Pieigne	Dt	Schwartz	1820
Vicques	Dt	Jenner, Junod, Crotet	1820
Bémont, le	FM	Jenner, Junod, Evard	1820
Epizvillers	FM	Jenner, Junod, Pesoux	1820
Genève, les	FM	Jenner, Junod, Cerf	1820
Montfavergier	FM	Jenner, Junod, Wermelle	1820
Pommerats, les	FM	Evard	1820
St-Bras	FM	Wermelle	1820
Belgrahon	Mt	Pellaton	1820
Rebvelier	Mt	Schärer, Jenner, Junod, Evard	1820
Scheulte, la	Mt	Jenner, Junod, Fisch	1820
Sornetan	Mt	Jenner, Junod, Julierat	1820
Souboz	Mt	Hopf	1820
Vellerat	Mt	Jenner, Junod, Pellaton	1820
Bressaucourt	Po	Jenner, Junod, Lapaire	1820
Bak	Po	Jenner, Junod, Lapaire	1820
Courchavon	Po	Lapaire	1820
Courtemalche	Po	Lapaire	1820
Montignez	Po	Pellaton	1820
Pleigueuse	Po	Pellaton	1820
Seloute	Po	Lapaire	1820
Vendincourt	Po	Gasman	1820
Bassecourt	Dt	Jenner, Junod, Pellaton	1821
Ederwiller	Dt	Fisch	1821
Glovelier	Dt	Jenner, Junod, Evard	1821
Saulcy	Dt	Jenner, Junod, Cerf	1821
Soules	Dt	Jenner, Junod, Crotet	1821
Soyhières	Dt	Jenner, Junod, Brocard	1821
Underviller	Dt	Crotet	1821
Breulex, les	FM	Wermelle	1821
Enfers, les	FM	Frickard, Noirjean	1821
Goumois	FM	Noirjean	1821
Neimont, le	FM	Brocard	1821
Grellingen	LI	Pursh	1821
Roggenbourg	LI	Jenner, Junod, Schwartz	1821
Alle	Po	Saner, Jenner, Junod, Pellaton	1821
Beurenstein	Po	Jenner, Junod, Gasman	1821
Boncourt	Po	Jenner, Junod, Gasman	1821
Charmolle	Po	Gasman	1821
Cornol	Po	Girard	1821
Dampfrux	Po	Gasman	1821
Damvart	Po	Gasman	1821
Fontenais	Po	Gasman	1821

Grandfontaine	Po	Gasman, Gainon	1821
Lugnez	Po	Gasman	1821
Riéclère	Po	Gasman, Gainon	1821
Roche d'Or	Po	Gasman, Gainon	1821
Courlavie	Dt	Crotet	1822
Movelier	Dt	Jenner, Junod, Aubry	1822
Bois, les	FM	Jenner, Junod, Cerf	1822
Epiquerez	FM	Pesoux	1822
Saignelégier	FM	Evard, Wermelle	1822
Duggingen	LI	Fisch	1822
Montble	Mt	Jenner, Junod, Oppkofer, Schwartz	1822
Montmelon	Po	Pellaton	1822
Roches	Mt	Hopf	1823
Bure	Po	Girard	1823
Tramelan-Dessous	Ct	Voisin, Jenner, Junod, Pellaton	1826
Délemont	Dt	anonyme	1826
Soubey	FM	Jenner, Junod, Pesoux, Bellmond	1826
Cormoret	Ct	Fisch, Pesoux	1827
Sonceboz-Sombeval	Ct	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Fisch	1828
Pontenet	Mt	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Fisch	1828
Reconvilier	Mt	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Salcourt	Mt	Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Stales	Mt	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Tavannes	Mt	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Diessie	Nv	Fisch, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Lamboing	Nv	Fisch, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
Préles	Nv	Fisch, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1828
La Heutte	Ct	Grandvillers, Buchwalder, Fisch	1829
Orvin	Ct	Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1829
Bévilard	Mt	Grandvillers, Buchwalder, Fisch	1829
Sorviller	Mt	Grandvillers, Buchwalder, Fisch	1829
Renan	Ct	Voisin, Grandvillers, Buchwalder, Helg	1831
Malleray	Mt	Voisin, Bellmond, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1831
La Ferrière	Ct	Grandvillers, Buchwalder, Helg	1832
Nods	Nv	Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1832
St-Imier	Ct	Bellmond, Grandvillers, Buchwalder, Helg	1833
St-Ursanne	Po	Girard, Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1833
Sornviller	Ct	Fétinger, Grandvillers, Buchwalder, Helg	1834
Villeret	Ct	Grandvillers, Buchwalder, Helg	1835
Péry	Ct	Koller, Buchwalder, Helg	1836
Pieigne	Ct	Grandvillers, Buchwalder, Pesoux	1836
Vaufelin	Ct	Koller, Buchwalder, Pesoux	1836
Romont	Ct	?	?
Lajoux	FM	Jenner, Junod, Cerf	?

les avec leur abornement, les numéros de parcelles, les bâtiments, routes, chemins, cours d'eau et limites de forêts, mais pas l'altimétrie.

L'inventaire établi par M. Grosjean concerne cette fois toutes les communes du Jura historique, sans aucune exception.

On percevra encore mieux l'efficacité des géomètres de cette époque en constatant que la troisième génération de plans, décrétée par le Code civil de 1912 ne couvre, après 77 ans, que moins des deux tiers de notre territoire !

Tableau 2 : Levés de la deuxième génération

commune	district	géomètre	date
Zwingen	LI	H. Hennet	1840
Loveresse	Mt	Chèvre	1840
Grandfontaine	Po	de Lestooq	1840
Bévilard	Mt	H. Hennet	1841
Sorviller	Mt	H. Hennet	1841
Rocourt	Po	J. Helg	1842
Duggingen	LI	Bodenehr	1843
Courtemalche	Po	J. Helg	1843
Montignez	Po	Methez	1843
Roche d'Or	Po	P. Prêtre	1843
Röschenz	LI	Bodenehr	1844
Courchavon	Po	P. Prêtre	1844
Damvart	Po	Chèvre	1844
Vendincourt	Po	J. Helg	1844
Corban	Dt	H. Hennet	1845
Pieigne	Dt	J. Helg	1845
Rossmaison	Dt	J. Helg	1845
Nenzingen	LI	H. Hennet	1845
Chevèze	Po	Ch. Hantz	1845
Cornol	Po	J. Frôté	1845
Riéclère	Po	P. Prêtre	1845
Châtillon	Dt	N. Feilath	1846
Marveller	Dt	J. Frôté	1846
Mettmariert	Dt	P. Prêtre	1846
Montsevelier	Dt	H. Hennet	1846
Blauen	LI	Bodenehr	1846
Liesberg	LI	J. Helg	1846
Wahlen	LI	Hantz	1846
Soyhières	Dt	J. Helg	1847
Brislach	LI	Bodenehr	1847
Burg, L.	LI	Wermelle	1847
Dittingen	LI	Ch. Hantz	1847
Grellingen	LI	Jankowsky	1847

Deuxième génération 1838-1860

Une deuxième génération va confirmer l'efficacité des géomètres de l'époque. Des décrets bernois pris en 1838 et en 1845, ainsi que des instructions techniques de 1827 vont constituer les bases de cette nouvelle série de mensurations entreprises par 24 géomètres différents dont neuf se sont occupés de plus de 10 communes. Les plans contiennent les points de repérage, les limites des parcel-

Allé	Po	J. Froité	1847
Charmolle	Po	H. Hennet	1847
Coeuve	Po	P. Prêtre	1847
Courgenay	Po	J. Helg	1847
Courtedoux	Po	M. Vallat	1847
Lugnez	Po	P. Prêtre	1847
Miécourt	Po	H. Hennet	1847
Porrenthuy	Po	J. Froité, M. Vallat	1847
Bourgrignon	Dt	J. Helg	1848
Laufen	Lf	H. Hennet	1848
Bux	Po	M. Vallat	1848
Dangiroux	Po	P. Prêtre	1848
Fontenais	Po	Ch. Hartz	1848
Fregécourt	Po	J. Froité	1848
Pleujouse	Po	J. Froité	1848
Bokcourt	Dt	H. Hennet	1849
Asuel	Po	Wermelle, Mathey	1849
Beurnevésin	Po	E. Pallain	1849
Bontof	Po	Bodenehr, Babé	1849
Montmelon	Po	J. Helg	1849
Occourt	Po	Ch. Hartz	1849
Seloute	Po	J. Helg	1849
Courchapoix	Dt	P. Prêtre	1850
Develier	Dt	E. Pallain	1850
Glovelier	Dt	Bodenehr	1850
Undervelier	Dt	Wermelle	1850
Rebèvelier	Mt	Pallain, G. Helg	1850
Scheulte, la	Mt	G. Helg, Pallain	1850
Sornétan	Mt	Babey	1850
Soubey	Mt	F. Mathey	1850
Fahy	Po	Ch. Hartz	1850
Montanot	Po	Ch. Hartz	1850
Vermes	Dt	M. Vallat	1850
Lajoux	FM	Liechi	1851
Belprahon	Mt	J. Helg	1851
Champoz	Mt	E. Pallain	1851
Corcelles	Mt	G. Helg	1851
Crémines	Mt	J. Froité	1851
Grandval	Mt	J. Helg	1851
Houlier	Mt	Hartz, Bodenehr	1851
Pierrefitte	Mt	Babé	1851
Pontenet	Mt	Babé	1851
Roches	Mt	F. Mathey	1851
Élay	Mt	M. Vallat	1851
Court	Mt	Pallain, Babé	1852
Eschert	Mt	Bodenehr	1852
Makery	Mt	Hartz, Blatter	1852
Monble	Mt	Pallain, Babé	1852
Sa-court	Mt	G. Helg, Mathey	1852
Saules	Mt	Liechi	1852
Vellezat	Mt	F. Mathey	1852
Bure	Po	J. Froité	1852
Enfers, les	FM	Babé	1853
Génévez, les	FM	F. Mathey	1853
Noirmont, le	FM	G. Helg, Froité	1853
Mont-Tramehan	Ct	G. Helg	1854
Tramelan-Dessous	Ct	Bodenehr	1854
Tramelan-Dessus	Ct	F. Mathey	1854

Les plans cadastraux : une exclusivité jurassienne au XIX^e siècle

Depuis 1815, du point de vue législatif, le Jura a été complètement assimilé à

Bémont, le	FM	E. Pallain	1854
Breuleux, les	FM	J. Helg, Babé	1854
Chaux-des-B., la	FM	J. Helg	1854
Épiquerez	FM	Ch. Hartz	1854
Goumois	FM	Liechy	1854
Montfaucon	FM	M. Vallat	1854
Montfavegier	FM	Bodenehr	1854
Peuchapatte, le	FM	J. Helg	1854
Pommerats, les	FM	J. Helg	1854
Cormoret	Ct	Bodenehr	1855
Cortébert	Ct	J. Helg	1855
Courtellary	Ct	G. Helg, Babé	1855
Heutte, la	Ct	M. Vallat	1855
Sonceboz-Sombeva	Ct	E. Pallain	1855
Muriaux	FM	Froité, Blatter	1855
St-Bras	FM	Ch. Hartz	1855
Orvin	Ct	Pallain, Bodenehr	1855
Bassecourt	Dt	Ch. Hartz, M. Vallat	1856
Dresse	Nv	G. Helg	1856
Lamboing	Nv	F. Mathey	1856
Prêles	Nv	Babé	1856
Moveller	Dt	Pallain, Liechy	1857
Saucy	Dt	Carl, Liechy	1857
Rebeuvelier	Dt	Pallain, Mathey	1858
Courrendlin	Dt	Wermelle, E. F. Mathey	1859
Courroux	Dt	J. Helg	1860
Bois, les	FM	G. Helg, Vallat	1860
Châtelat	Mt	E. Pallain, Babé	1860
Vaufellin	Ct	A. Weiss	1868
Soubey	FM	M. Vallat	1868
St-Ursanne	Po	Ch. Hartz	1869
Corgémont	Ct	J. Froidevaux	1876
Villiers	Ct	J. Froidevaux	1877
Courmelle	Dt	F. Mathey	1877
Renan	Ct	Ch. Hartz	1878
Sornviller	Ct	F. Mathey	1878
Famière, la	Ct	F. Mathey	1879
St-Imier	Ct	G. Helg	1879
Courfaivre	Dt	J. Froidevaux	1879
Vicoques	Dt	Ch. Hartz	1879
Reconvilier	Mt	B. Ankin	1879
Tavannes	Mt	J. Helg	1879
Roggenbourg	Lf	J. Helg, Ch. Cuttat	1880
Péry	Mt	M. Vallat	1881
Ederswiler	Dt	Ch. Cuttat	1881
Saignelégier	FM	J. Froidevaux	1881
Boncourt	Po	B. Ankin	1881
Épauvillers	FM	F. Mathey	1882
Nods	Nv	Morel	1882
Bressaucourt	Po	B. Ankin	1882
Plagne	Ct	J. Meyer	1883
Romont	Ct	J. Meyer	1883
Delémont	Dt	Holzer, H. Hennet, F. Mathey	1885
Neuveville, la	Nv	Arni	1886

Berne. Les lois étaient valables partout, de Frutigen à Montanot. Sauf pour le cadastre. En effet, le législateur a bien dû se rendre compte que l'état d'avancement des mensurations dans le Jura était manifestement différent de celui de l'Ancien Canton. Ce n'est en effet que depuis 1867

que la mensuration cadastrale est entreprise dans l'Ancien Canton et, à l'heure actuelle, elle n'est pas terminée puisque certaines communes de l'Oberland ne disposent encore d'aucun plan parcellaire !

Il a donc bien fallu enregistrer cette situation et doter le Jura de lois spécifiques pour le cadastre, lois actuellement encore en vigueur dans la partie du Jura restée bernoise.

Des questions ouvertes

Nous l'avons dit d'emblée, notre contribution n'a d'autre but que de susciter une recherche plus détaillée dans un domaine captivant. Nous faisons ici appel à nos lecteurs pour compléter la connaissance de notre patrimoine en communiquant les informations dont ils disposent par exemple sur le mode de financement de ces mensurations, sur les géomètres et leurs aides qui y ont travaillé, sur leurs méthodes de travail, de déplacement, sur les problèmes et les contestations soulevés par la délimitation et l'abornement des propriétés.

D'ici à ouvrir une rubrique « cadastre » dans l'*Hôtâ...*

**Jean-Paul Miserez
Delémont**